

Dès le 1^{er} janvier 2012, les déchets ménagers à incinérer devront être éliminés à l'aide d'un sac officiel taxé.

Informations générales

1.

Vos déchets ménagers à incinérer devront être conditionnés dans les sacs sacNEVa dès le 1^{er} janvier 2012.

2.

L'achat de ces sacs est d'ores et déjà possible dans certains commerces régionaux.

3.

L'introduction de la taxe au sac ne modifie pas les calendriers des collectes.

4.

Les déchets valorisables, tels que le verre, le carton, le fer blanc, l'aluminium, doivent être déposés à la déchetterie intercommunale de Cornaux.

5.

Des écopoints (minis déchetteries) seront à disposition de la population dans le courant du mois de janvier 2012.

Informations détaillées sur :

www.commune-la-tene.ch ou www.sacneva.ch

Questions-réponses sur la Taxe au sac à l'attention des ménages !

Questions	Réponses																	
<p>Pourquoi une taxe au sac ?</p>	<p>En appliquant le principe du pollueur-payeur, le canton de Neuchâtel introduit une taxe déchet dès 2012. L'objectif est également d'augmenter le tri des déchets ménagers. Les bons trieurs seront avantagés : le système apporte de l'équité entre ceux qui trient et les autres.</p>																	
<p>Comment dois-je procéder pour évacuer mes déchets incinérables ?</p>	<p><u>Ne plus utiliser le sac à ordures noir</u>, mais le sacNEVa qui est le nom du sac officiel à déchets incinérables dont l'usage sera obligatoire et exclusif depuis le 1^{er} janvier 2012 dans toutes les communes du canton de Neuchâtel, hormis Val-de-Travers et La Brévine qui fonctionnent avec une taxe au poids.</p>																	
<p>sacNEVa De quoi s'agit-il ?</p>	<p>Le sacNEVa est le sac officiel taxé à déchets incinérables. Dès le 1^{er} janvier 2012, aucun autre modèle de sac ne sera admis à la collecte des déchets, que ce soit lors des tournées de ramassage, dans les écopoints ou les déchetteries.</p> <p>Il se reconnaît à sa couleur grise, plus claire que les anciens sacs non taxés et à son marquage vert avec le slogan «Les matières, ça se gère !»</p> <p>Il existe en quatre tailles : 17, 35, 60 et 110 litres. Tous les volumes de sacs sont autorisés sur le territoire de la commune.</p>																	
<p>sacNEVa Où le trouver ?</p>	<p>Il sera en vente dès le 10 décembre dans les principaux commerces de la commune dont vous trouvez la liste à l'administration communale ou sur le site Internet de la commune www.commune-la-tene.ch ou www.sacneva.ch.</p>																	
<p>sacNEVa Combien ça coûte ?</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #008000; color: white;"> <th>Contenance</th> <th>Prix du rouleau</th> <th>Coût par sac</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17</td> <td>10.00</td> <td>1.00</td> </tr> <tr> <td>35</td> <td>20.00</td> <td>2.00</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>34.00</td> <td>3.40</td> </tr> <tr> <td>110¹</td> <td>31.50</td> <td>6.30</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>¹ En rouleau de 5 sacs</small></p>			Contenance	Prix du rouleau	Coût par sac	17	10.00	1.00	35	20.00	2.00	60	34.00	3.40	110 ¹	31.50	6.30
Contenance	Prix du rouleau	Coût par sac																
17	10.00	1.00																
35	20.00	2.00																
60	34.00	3.40																
110 ¹	31.50	6.30																
<p>sacNEVa Où le déposer ?</p>	<p>Là, rien ne change ! Déposer le sacNEVa dans le conteneur prévu à cet effet de votre maison, de votre immeuble ou de votre quartier les jours de ramassage prévus par la commune – soit les lundis et jeudis (sauf jours fériés).</p>																	

Les matières, ça se gère !

Questions-réponses sur la Taxe au sac à l'attention des ménages !

Questions	Réponses
Comment seront taxés les déchets dès le 1 ^{er} janvier 2012 ?	<p>1. Une taxe au sac (prix selon contenance du sac, finançant l'incinération des ordures).</p> <p>2. Une taxe de base, servant à financer les infrastructures (déchetterie, transport, compostière, etc.).</p>
Concrètement, que vais-je payer dès le 1 ^{er} janvier 2012 ?	<p>1. Une taxe pour chaque sac à ordures utilisé, selon la contenance. Par exemple pour un sac de 35 litres, la taxe est de 2 francs.</p> <p>2. Une taxe de base par logement de 109 francs par année (indépendamment du nombre de membres du ménage).</p>
Oui, mais encore...	Supposons que j'utilise 1 sac de 35 litres par semaine, je payerai 104 francs par année pour la taxe au sac (52x2 francs), plus la taxe de base de 109 francs , ce qui fait au total 213 francs par année , indépendamment du nombre de membres du ménage.
Y aura-t-il des vignettes que nous pourrions acheter pour coller sur le stock de nos sacs noirs ?	NON ! Dès le 1er janvier 2012, seuls les sacs officiels taxés seront acceptés.
Que doit-on éviter ?	<p>Il va de soi qu'aucun déchet, en sacs taxés ou non, ne doit être déposé</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans la rue en dehors des horaires admis des tournées de ramassage, • dans l'espace public en général, • dans des poubelles ou conteneurs de tiers, des bennes de chantier, etc., • dans la nature.
Que se passera-t-il si on continue d'utiliser des sacs non taxés ?	<p>Utiliser des sacs non taxés ou jeter des déchets en vrac, où que ce soit, est une infraction à la loi sur le traitement des déchets. Toute infraction sera sanctionnée (amendes et/ou dénonciation pénale).</p> <p>Le dépôt «sauvage» de déchets n'est pas seulement une incivilité détestable : c'est un comportement illégal, passible de sanctions pénales.</p>
Contrôler, punir, c'est bien joli, mais qu'est-ce qu'on prévoit pour faciliter la tâche de chacun ?	Les habitants de la commune peuvent déjà depuis plusieurs années déposer leurs déchets triés à la déchetterie intercommunale de Cornaux. Des écopoints seront mis à disposition de la population dans le courant du mois de janvier 2012. Ceci facilitera le tri et l'apport volontaire.

Les matières, ça se gère !

Ce qu'on peut et ne peut pas mettre dans le sacNEVa

Avec le sacNEVa plus encore qu'avant, le premier réflexe doit être: «Est-ce que je fais bien d'y jeter ça ?». Pour limiter au maximum la consommation de sacs, parce que mieux les déchets sont triés, mieux ils sont valorisés, et parce que le déchet le mieux trié est celui qu'on s'abstient de faire ! Mais comme il n'y a pas de vie sans déchets, et qu'on ne maîtrise pas encore toutes les filières et techniques de recyclage optimal, vous devrez utiliser votre sacNEVa pour un certain nombre de déchets.

Doivent être mis dans le sacNEVa



- ✓ restes de viandes, os, poissons, cuits ou crus (bien que biodégradables, les déchets carnés sont considérés comme problématiques et ne sont donc pas admis dans la filière compostage – méthanisation du Réseau Biodéchets Neuchâtelois),
- ✓ bouteilles vides de vinaigre ou d'huile (elles ne sont pas recyclables avec le PET),
- ✓ briques et berlingots de lait, jus d'orange, etc. en carton plastifié (ne sont pas recyclables avec le carton),
- ✓ emballages et petits objets usagés en plastiques non recyclables,
- ✓ déchets composites (tous les emballages ou objets faits de matières diverses indissociables ; les flacons aérosols, enveloppes spéciales pour photos, sachets de chips et bonbons, papiers d'emballages à aspect métallisé entrent notamment dans cette catégorie),
- ✓ papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, etc. (seuls les papiers et cartons non souillés sont recyclables), couches-culottes, serviettes et tampons hygiéniques, etc.,
- ✓ petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules simples (ancien modèle) hors d'usage (les déchets plus importants de porcelaine, de verre etc. et les ampoules économiques, fluorescentes ou à LED, doivent être recyclés dans leurs filières respectives),
- ✓ litières minérales de petits animaux (elles sont impropres au compostage),
- ✓ textiles hors d'usage ou souillés (chiffons sales, vêtements et chaussures non récupérables dans leur filière spécifique),
- ✓ sacs d'aspirateurs (bien fermés).

Ne doivent pas être mis dans le sacNEVa

Les déchets recyclables:

- ✗ biodéchets (compostables) tels qu'épluchures, déchets de cuisine (sauf viandes, os et poissons), déchets de jardin, (plus en détail : www.reseau-biodechets-ne.ch) => ces déchets sont récoltés avec la tournée des déchets verts, le mercredi (voir plan de ramassage à disposition à l'administration communale),
- ✗ papiers et cartons propres; aluminium et fer blanc (boîtes de conserve, canettes, barquettes, etc.) ; les bouteilles en verre et celles en PET => ces déchets sont à déposer à la déchetterie intercommunale de Cornaux ou dans les écopoints qui seront à disposition de la population dans le courant du mois de janvier 2012,
- ✗ les déchets toxiques et spéciaux : piles, batteries, ampoules fluocompactes ou à LED, tubes fluorescents, appareils électriques et électroniques ; restes d'huiles, de peinture, de produits d'entretien, de jardinage et de bricolage ; solvants et autres produits chimiques => ces déchets sont à déposer à la déchetterie intercommunale de Cornaux ou à éliminer par une filière spécifique.

Les matières, ça se gère !